

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-11-132**
 OBJET : **SAUR - RAPPORT ANNUEL 2017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
 Nomenclature : **1.2.5**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 11 132 -
 Presentation 2017 RAD.pdf

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf novembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Michel RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membres absent : Chantal PERRUCHET

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1411-3, R. 1411-7 et L.2224-5 ;

Considérant le rapport annuel du délégataire « SAUR » sur les services publics d'assainissement collectif des eaux usées pour l'exercice 2017 ;

Considérant que le rapport a fait l'objet de présentations en groupe de travail le 15 juin 2018 et le 4 septembre 2018, et d'une présentation en commission aménagement le 5 novembre 2018 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE du rapport annuel de la SAUR concernant l'exécution des services publics d'assainissement collectif pour l'exercice 2017 ;
- D'EMETTRE un avis favorable sur le rapport, ci-annexé, concernant le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 19 novembre 2018
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214702091-20181119-2018-11-132-DE
 Date de transmission : 23/11/2018
 Date de réception préfecture : 23/11/2018